

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **14 décembre 2021** à **19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2021-12-681

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Modification à l'offre d'achat – 9172-8287 Québec inc. – Lot 6 465 394 (anciennement partie du lot 6 357 328) – rue Jean-Guyon
- 19.2 Renouvellement de contrat – Assurance collective pour l'année 2022
- 19.3 Congédiement de l'employé numéro 4082

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-682

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que le procès-verbal de la séance ordinaire du **23 novembre 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2021-12-683

RÈGLEMENT 1417-21

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-21 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme**, de façon à REMPLACER les définitions relatives aux véhicules lourds et aux véhicules-outils.

AVIS DE MOTION...
2021-12-684

RÈGLEMENT 1418-166

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-166 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'AGRANDIR la zone H-106 à même une partie de la zone H-194.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2021-12-685

RÈGLEMENT 1418-167

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-167 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'ENCADRER le stationnement de véhicules lourds en zone résidentielle.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2021-12-686

RÈGLEMENT 1418-168

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-168 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de MODIFIER dans la zone H-745 certaines dispositions spéciales concernant les aires de stationnement et y AUTORISER les projets intégrés;

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2021-12-687

RÈGLEMENT 1418-169

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-169 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de REVOIR les usages et les normes dans la zone C-252. (Seigneurie Ouest).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2021-12-688

RÈGLEMENT 1572-2

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1572-2 modifiant le Règlement 1572 décrétant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des branchements aux égouts.**

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1572-2 modifiant le Règlement 1572 décrétant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des branchements aux égouts.**

AVIS DE MOTION...
2021-12-689

RÈGLEMENT 1647

Monsieur Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1647 décrétant la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération et un emprunt de 520 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Serge Paquette dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1647 décrétant la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération et un emprunt de 520 000 \$ à cette fin.**

RÉSOLUTION...
2021-12-690

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
REMPLACEMENT DE VÉGÉTAUX AQUATIQUES
DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT DE
LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE MELCC
RUISSEAU GOHIER**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a mis en œuvre un scénario de compensation pour la perte de milieux humides dans le cadre de l'aménagement d'un stationnement incitatif situé à proximité de la gare de trains de banlieue de l'organisme EXO;

ATTENDU QUE le scénario de compensation prévoyait la plantation de végétaux aquatiques dans le ruisseau Gohier afin d'en améliorer la valeur écologique et que la Ville s'engageait également à faire un suivi des plantations pendant 2 ans afin de vérifier le taux de survie des végétaux plantés;

ATTENDU QU'à la suite d'un rapport de suivi de la végétation sur deux ans (2018-2019), réalisé par l'organisme COBAMIL mandaté par la Ville, illustrant un fort taux de mortalité, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis à la Ville de Blainville un avis de non-respect des conditions à l'autorisation délivrée le 22 décembre 2016 sur les lots 2 362 367, 2 657 592, 2 743 398, 3 377 386 et 4 658 133, exigeant le remplacement des végétaux morts.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de l'organisme Nature-Action Québec inc., au montant de **40 394 \$, non taxable** pour le remplacement de végétaux aquatiques dans le ruisseau Gohier à titre de mesure corrective liée à l'autorisation ministérielle délivrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 22 décembre 2016 et d'autoriser la directrice des finances et trésorière à imputer cette dépense à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-691

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-166 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions à l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Premier projet de règlement 1418-166 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-692

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-167 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions aux articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Premier projet de règlement 1418-167 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-693

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-168 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions aux articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que le *Premier projet de règlement 1418-168 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-694

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-21

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Projet de règlement 1417-21 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-695**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC THÉRÈSE DE-BLAINVILLE
CORRIDORS RIVERAINS**

ATTENDU QUE le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Thérèse De-Blainville prévoit des normes relatives aux corridors riverains, notamment une profondeur minimale de 45 mètres pour les lots projetés et desservis, situés à l'intérieur d'une bande de 100 mètres d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE ces normes s'appliquent sans distinction à tous les cours d'eau présents sur le territoire de la MRC de Thérèse De-Blainville;

ATTENDU QUE les normes relatives aux corridors riverains devraient prendre en considération les caractéristiques des cours d'eau présents sur le territoire de la MRC, dont notamment le débit du cours d'eau, la superficie du bassin versant, la présence ou non de zones inondables et l'historique du cours d'eau;

ATTENDU QUE dans d'autres MRC, les schémas d'aménagement et de développement ont pris en considération ces caractéristiques pour déterminer les cours d'eau qui devraient être considérés pour l'imposition des normes applicables dans un corridor riverain;

ATTENDU QUE le programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Chambéry, adopté en 2010, a reçu un certificat de conformité de la part de la MRC de Thérèse De-Blainville et que plusieurs lots projetés de ce quartier sont directement impactés par les normes applicables dans les corridors riverains;

ATTENDU QUE les cours d'eau situés dans le quartier Chambéry sont situés dans des corridors riverains dont la superficie du bassin versant est bien inférieure à 20 km² et qu'il y a absence de zones inondables dans ce secteur;

ATTENDU QUE dans le quartier Chambéry, les rives sont supérieures au minimum requis par la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et que ces rives sont la propriété de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE dans le quartier Chambéry, les rives sont situées en dehors des terrains privés riverains et à l'intérieur de zones de conservation;

ATTENDU QUE l'ensemble du quartier Chambéry a fait l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques en 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur David Malenfant de demander à la municipalité régionale de comté de Thérèse De-Blainville de modifier son schéma d'aménagement et de développement, de façon à revoir les définitions et les normes applicables, relatives aux corridors riverains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-696**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00048
LOTS PROJETÉS 6 462 996 ET 6 462 997
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 462 996** et **6 462 997** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés et mis en valeur équivaut à 4 294,7 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 462 996 et 6 462 997** du Cadastre du Québec, préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 10 août 2021, minute 46 311, dossier S-61 178-8, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05-810-10-000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-697

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00058
LOTS PROJETÉS 6 479 161 ET 6 479 162
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 479 161 et 6 479 162** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés et mis en valeur équivaut à 1075 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 479 161 et 6 479 162** du Cadastre du Québec préparé, par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, daté du 21 octobre 2021, minute 17964, dossier E43895, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05-810-10-000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-698

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel*

pour la période du **16 octobre au 15 novembre 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-699

**MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME
DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter les modifications suivantes à la structure du Service de police et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Modification du titre de « Capitaine aux enquêtes criminelles » pour « **Inspecteur aux enquêtes criminelles** », sous la supervision de l'inspecteur-chef aux opérations;
- Modification du titre de « Capitaine à la surveillance du territoire » pour « **Inspecteur à la surveillance du territoire** », sous la supervision de l'inspecteur-chef aux opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-700

**NOMINATIONS – POSTES CADRES
AU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer les nominations suivantes au Service de police à compter du 20 décembre 2021 :

- **M. Cédric Bourgeois** au poste cadre d'« *Inspecteur aux enquêtes criminelles* »;
- **M. Jonathan Tremblay** au poste cadre d'« *Inspecteur au développement et relations avec la communauté* »;
- **M. Kevin Knox** au poste cadre d'« *Inspecteur à la surveillance du territoire* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-701

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2022-005
CENTRE GUY-FRIGON - MISE À NIVEAU DE LA FAÇADE
ARCHITECTURE, PLAN & DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise à niveau de la façade du Centre Guy-Frigon, au montant de **72 886,10 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-702

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-111
GESTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MARCEL-AYOTTE
ANNÉE 2022**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, au montant de **27 548,01\$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-703**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-163

ATTENDU QU'en date du 5 octobre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-163 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-163 P1*;

ATTENDU QU'en date du 23 novembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-163 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-163 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1418-163 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-704**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-165

ATTENDU QU'en date du 5 octobre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-165 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 6 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-165 P1*;

ATTENDU QU'en date du 23 novembre 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-165 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-165 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que le *Règlement 1418-165 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-705**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1571-2

ATTENDU QU'en date du 23 novembre 2021, le *Projet de règlement 1571-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant que le *Règlement 1571-2 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-706**

APPUI - CANDIDATURES EN VUE DE L'ÉLECTION AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) – SECTION COURONNE NORD

ATTENDU QU'exo est un organisme public de transport en commun (OPTC) qui a commencé ses activités le 1^{er} juin 2017, qui a pris entre autres la relève de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour l'exploitation des trains de banlieue et des organismes de transport des couronnes nord et sud pour les activités de transport par autobus et de transport adapté;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de la *Loi sur le Réseau de Transport Métropolitain*, le Conseil d'administration d'exo est composé de 15 membres dont quatre (4) sont nommés par les municipalités de la couronne Nord;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales tenues le 7 novembre dernier, trois (3) postes d'administrateur nommés par les municipalités de la couronne Nord sont à pourvoir au Conseil d'administration d'exo;

ATTENDU QU'au cours des prochains jours, le secrétariat d'exo transmettra à chacune des municipalités de la couronne Nord, un avis de convocation invitant les maires et mairesses à une rencontre prévue le 1^{er} février 2022;

ATTENDU QU'il sera demandé à chacun des conseils municipaux des municipalités de la couronne Nord d'adopter une résolution indiquant le choix de trois (3) candidats eu égard aux postes à pourvoir au sein du Conseil d'administration d'exo;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire de la TPÉCN tenue le vendredi 26 novembre 2021, aux bureaux de la MRC de Thérèse-De Blainville, les préfets des MRC de la couronne Nord et le maire de Mirabel ont convenu de proposer les candidatures suivantes aux trois postes d'administrateur à pourvoir au sein du Conseil d'administration d'exo :

- M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache;
- Mme Liza Poulin, mairesse de Blainville;
- M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'appuyer les candidatures suivantes aux postes d'administrateur à pourvoir au sein du Conseil d'administration d'exo: M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache; Mme Liza Poulin, mairesse de Blainville et M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-707

**DÉPÔT – RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ
DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
SUR LE PROCESSUS D'ADOPTION DU BUDGET
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

ATTENDU QU'en mai 2021, la Commission municipale du Québec a annoncé la tenue de travaux d'audit portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations auprès des municipalités de moins de 100 000 habitants;

ATTENDU QUE la Commission vise, par ses travaux d'audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE les travaux d'audit de la Commission avaient comme objectif de s'assurer que l'adoption du budget annuel et du programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2021 de la municipalité est conforme à l'encadrement légal applicable;

ATTENDU QUE Blainville s'est conformée dans tous les aspects audités par la Vice-présidence à la vérification.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de déposer les rapports d'audit de conformité de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec sur le processus d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations datés de novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-708

**DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS
RELATIVES À UN AVANTAGE REÇU PAR UN ÉLU
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2020 AU
14 DÉCEMBRE 2021 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 du *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville* oblige tout membre du conseil à déposer auprès du greffier une déclaration relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu dont la valeur excède *vingt-cinq dollars (25 \$)*;

CONSIDÉRANT QUE le greffier tient en vertu de cet article un registre public de ces déclarations et qu'il doit, suivant l'article 6 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, déposer annuellement, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait du registre contenant les déclarations faites au cours de la dernière année.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par le greffier de l'extrait du ***Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu*** qui ont été faites par un membre du conseil de la Ville de Blainville pour la période du **9 décembre 2020 au 14 décembre 2021 inclusivement**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-709

**DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt, pour chacun des membres du conseil, de sa ***Déclaration des intérêts pécuniaires***, et ce conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-710**

**NOMINATIONS – COMITÉS INTERNES
ET AUTRES ORGANISMES**

ATTENDU l'adoption par le conseil, à la séance du 23 novembre 2021, de la résolution 2021-11-643;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville, par sa résolution 2021-11-218 adoptée le 24 novembre 2021, nommait Mme Liza Poulin sur différents comités du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne déléguée au conseil d'administration d'Odyscène.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de nommer les personnes suivantes membres des Comités internes et autres organismes, ces nominations prenant effet à compter du 24 novembre 2021, savoir :

ODYSCÈNE

Délégué : Nicole Ruel

TABLE ACTION CULTURE ET PATRIMOINE

Délégué : Liza Poulin

BUREAU DES DÉLÉGUÉS POUR LES COURS D'EAU

Délégué : Liza Poulin

LE PARC RÉGIONAL LE P'TIT TRAIN DU NORD

Délégué : Liza Poulin

MONTRÉAL INTERNATIONAL

Délégué : Liza Poulin

COMITÉ DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Délégué : Liza Poulin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-711**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-712**

**PARTICIPATIONS DES ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser ou d'entériner les participations des élus aux différentes activités de représentation apparaissant à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-713

ABANDON D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES
LOTS 2 322 774 ET 2 322 775
ET PARTIES DES LOTS 2 322 772, 2 322 779 ET 6 211 836

ATTENDU la résolution 2021-01-039 adoptée à la séance ordinaire 19 janvier 2021, imposant une réserve foncière pour fins d'utilité publique sur les lots **2 322 774** et **2 322 775** et sur des parties des lots **2 322 772, 2 322 779** et **6 211 836**;

ATTENDU les avis de réserve pour fins publiques publiées le 4 février 2021 sous les numéros 26 040 202, 26 040 203, 26 040 201, 26 040 206 et 26 040 204 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2021, la Ville de Blainville s'est portée acquéreur du lot 6 430 311 du cadastre du Québec en vertu d'un acte de vente publié le même jour sous le numéro 26 752 228 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QU'il est à propos de procéder à l'abandon des avis de réserve publiés sur les lots **2 322 774, 2 322 775, 2 322 772, 2 322 779** et **6 211 836** conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'expropriation (RLRQ c. E-24)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron :

D'autoriser le dépôt d'une déclaration d'abandon de la réserve pour fins publiques imposée sur chacun des lots **2 322 774, 2 322 775, 2 322 772, 2 322 779** et **6 211 836** telle que publiée sous les numéros 26 040 202, 26 040 203, 26 040 201, 26 040 206 et 26 040 204 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne;

D'autoriser **TRIVIUM AVOCATS** à déposer au nom de la Ville de Blainville tout document nécessaire au Bureau de la publicité des droits en vue d'abandonner la réserve décrétée par la résolution 2021-01-039 sur tous les lots précités;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents afférents si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-714

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
13373801 CANADA INC.
LOT 6 448 375
RUE LEGAULT

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **13373801 CANADA INC.**, et autorise ainsi la vente du lot **6 448 375** du Cadastre du Québec, situé sur la **rue Legault**, d'une superficie de 6 888,6 mètres carrés, au prix de **370 744,45 \$ plus les taxes applicables**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 4 décembre 2021, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-715

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU
PAR VOIE D'EXPROPRIATION
LOTS 2 656 222 ET 2 656 223
961, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
LES IMMEUBLES COL-FAX INC.**

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-12-622** adoptée le 8 décembre 2020, le conseil autorisait l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots **2 656 222 et 2 656 223** appartenant à la compagnie **LES IMMEUBLES COL-FAX INC.** afin de permettre la planification et l'aménagement de la porte d'entrée du pôle civique de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite aller de l'avant avec le projet et qu'il y a lieu en conséquence de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation desdits lots.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots **2 656 222 et 2 656 223** du Cadastre du Québec, propriété de **LES IMMEUBLES COL-FAX INC.** d'une superficie totale de 1 054,80 mètres carrés, pour la somme de **537 000\$ plus les taxes applicables**, et ce pour permettre la planification et l'aménagement de la porte d'entrée du pôle civique de la Ville de Blainville et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03-660-02-720;

QUE la firme **TRIVIUM AVOCATS** soit mandatée aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir par voie d'expropriation lesdits lots;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-716

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
22^E AVENUE EST
GESTION MONAHAN DESAUTELS INC.**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accorder à **GESTION MONAHAN DESAUTELS INC.**, une mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation des droits hypothécaires créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro **26 205 990**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-717

**AUTORISATION DE TRAVAUX
DOSSIER SG2020-025 P
RUISSEAU 6200
TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION – PHASE 2**

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-10-564** adoptée le 5 octobre 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9267-7368 QUÉBEC INC. (A. DESORMEAUX EXCAVATION)** pour la deuxième phase des travaux préventifs de stabilisation du ruisseau 6200, conditionnelle à l'autorisation des travaux par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et par Pêches et Océans Canada (MPO);

ATTENDU QUE l'autorisation du MELCC a été obtenue le 25 novembre 2021;

ATTENDU QUE le MPO n'a pas encore donné son autorisation et qu'il est peu probable qu'elle soit obtenue à courte échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est le maître d'œuvre du projet qui a été initié par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et conçu par le ministère de Transport du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE dans sa correspondance du 12 novembre 2021 adressée à Pêches et Océans Canada, le MTQ rappelait que « *le secteur du Ruisseau 6 200 présente les conditions correspondant à un sinistre appréhendé au sens de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ S-2.3). Il est donc impératif que des travaux de stabilisation complets soient réalisés dans les plus brefs délais* »;

ATTENDU QUE le secteur à protéger comprend notamment quelques tronçons de rues municipales ainsi que 228 résidences sises au sommet et à la base des talus;

ATTENDU QU'il est impératif que des travaux de stabilisation complets soient effectués dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE la fenêtre d'opportunité pour réaliser ces travaux est limitée à une courte période durant l'hiver ou l'été et que tout délai exposerait les biens et les personnes à un risque de glissement de terrain lors de la période de fonte des neiges au printemps 2022;

ATTENDU QUE la Ville est consciente qu'elle s'expose à l'application par le MPO des clauses de non-conformité réglementaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la compagnie **9267-7368 QUÉBEC INC. (A. DESORMEAUX EXCAVATION)** à entreprendre sans délai l'exécution de la phase 2 des travaux préventifs de stabilisation du ruisseau 6200 nonobstant l'absence d'autorisation formelle de Pêches et Océans Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-718**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-12-700**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par le greffier du **procès-verbal de correction** concernant une modification apportée à la résolution **2019-12-700** adoptée le 10 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-719**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL
SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 1608
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle* prévoit qu'est déposé au conseil, une fois l'an, un rapport concernant l'application de ce règlement, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt, par le directeur général, du rapport annuel sur l'application du *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*, lequel couvre la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, et ce, conformément au Règlement et à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-720**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **novembre 2021** en vertu de la délégation de

pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-721

VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES
VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QUE le Service des technologies de l'information souhaite se départir de l'imprimante à plans HP Designjet qui n'est plus utilisée;

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du **Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)** afin d'obtenir les meilleures offres possibles pour cette imprimante.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter l'offre de M. Amadou Hama Maliki dans le cadre de l'appel d'offres AO 21-0323 du **CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALES (CAG)** et autoriser ainsi la vente de l'imprimante à plans HP Designjet pour un montant de **845,00 \$** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-722

ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION MUNICIPALE DE
LA FIRME PG SOLUTIONS INC.
ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la proposition de la firme **PG SOLUTIONS INC.**, pour le soutien des applications de gestion municipale pour l'année 2022, au montant total de **239 011,18 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire 02.133.00.415 et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout contrat et entente visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-723

ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION POLICIÈRE ET
INCENDIE
DE LA FIRME EMERGENSYS SOLUTIONS INC.
ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de la firme **EMERGENSYS SOLUTIONS INC.**, pour le soutien des applications de gestion policière et incendie pour l'année 2022, au montant total de **97 240,69 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à imputer mensuellement la somme de **7 793,38 \$ taxes incluses** à même le poste budgétaire 02.210.00.415 et mensuellement la somme de **310,01 \$ taxes incluses** à même le poste budgétaire 02.220.00.415 et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout contrat et entente visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-724

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
MISE À NIVEAU DU VÉHICULE 9-23
DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter :

- La proposition de la compagnie **HYPERTEC INC.** pour l'acquisition d'un ordinateur véhiculaire et d'une station d'accueil, au montant total de **5 777,49 \$ taxes incluses**;
- La proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour le câblage, l'installation et la configuration de l'ordinateur dans le véhicule, au montant total de **2 612,78 \$ taxes incluses**;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à emprunter la somme totale de **8 390,27 \$** à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-725

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ENTRE LES VILLES DE BLAINVILLE ET LAVAL**

ATTENDU les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide mutuelle prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs afin de combattre les incendies et prendre en charge certaines opérations relevant en tout ou en partie d'un service de sécurité incendie en lien avec différents types de sinistres;

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Laval désirent établir les modalités et les conditions de leur collaboration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie entre les villes de Blainville et de Laval, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-726

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE ENTRE LE MSP ET LA VILLE DE BLAINVILLE
CONCERNANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À LA VILLE DE
BLAINVILLE POUR LA PARTICIPATION DE SON SERVICE DE
POLICE AUX FORMATIONS SUR LA DÉTECTION DE LA CONDUITE
AVEC CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2022-2023**

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation d'une durée de cinq ans (Programme de formation);

ATTENDU QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a le mandat de coordonner la planification et la diffusion des formations admissibles, tant à l'ENPQ, en hors établissement qu'en déconcentration et de procéder au développement et à la diffusion du Programme de formation en vertu de sa mission prévue à l'article 10 de la *Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville de Blainville, l'Entente relative aux modalités de versement de subventions à la Ville de Blainville pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023 avec le ministère de la Sécurité publique, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-727

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 8 avril 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers une citoyenne;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-2100408-003, portant le nom « Lady », de race Lhassa Apso, et dont le gardien est madame Hélène Goupil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-728

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 31 mars 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210331-004, portant le nom « Lexie », de race Grand Danois, et dont le gardien est madame Mélanie Michaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-729

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 10 avril 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement SJM-210410-00012, portant le nom « Téo », de race Labrador, et dont le gardien est madame Valérie Brunet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-730

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

La conseillère Mme Nicole Ruel déclare croire qu'il s'agit d'un événement impliquant son chien et qu'en conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter sur cette résolution.

ATTENDU QUE le 28 février 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210228-002, portant le nom « London », de race Berger Allemand croisé Rottweiler, et dont le gardien est madame Karyne Perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-731

VENTE DE VESTES PARE-BALLES

ATTENDU l'offre reçue de **TRIMAX SÉCURITÉ INC.** en date du 1^{er} décembre 2021 pour l'acquisition de dix (10) vestes pare-balles usagées du Service de police.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenant d'autoriser la vente de dix (10) vestes pare-balles usagées, sans garantie, au montant de **50 \$ chacune, pour un total de 500 \$ plus les taxes applicables**, à l'agence autorisée **TRIMAX SÉCURITÉ INC.**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le produit de cette vente au poste budgétaire **01.233.39.000**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-732**

**ACCEPTATION DU BILAN FINAL
RÉFECTION DE LA ROUTE VERTE
DOSSIER SG2021-015 P**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III » volet 2 « amélioration des infrastructures de transport actif »;

ATTENDU QU'une aide financière de 50 000 \$ a été accordée à la Ville le 1er février 2021;

ATTENDU QUE la première tranche de l'aide, au montant de 40 000 \$, a été versée à la Ville;

ATTENDU QUE les travaux de réfection majeure de la chaussée, réalisés sur la Route verte entre le boulevard Céloron et la rue de l'Infanterie totalisent 1 484 mètres, pour un total de 4 624 m²;

ATTENDU QUE le coût final des travaux est de 138 075,81 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux sont entièrement complétés à la satisfaction de la Ville et payés à l'entrepreneur;

ATTENDU QU'aucun autre remboursement n'a été obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière, autre que le remboursement de taxes;

ATTENDU la résolution 2021-08-479 adoptée à la séance du 24 août 2021;

ATTENDU QUE le programme prévoit, pour le versement de la seconde tranche de l'aide financière, soit 10 000 \$, qu'un rapport des travaux soit adopté par le conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter le bilan final des coûts préparés par le Service du génie dans le cadre du projet SG2021-015 P - Route verte – Réfection de la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-12-733**

**AUTORISATION DE PAIEMENT
LOCATION DE GLACE – SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le paiement de la facture **15-2021** datée du 10 octobre 2021, au montant de **41 103,15 \$ taxes incluses**, de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE** pour la location d'heures de glace pour la pratique de patinage de vitesse, pour la période **septembre à décembre 2021**, conformément au protocole d'entente, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.748.00.511**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-734

ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2020-001
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUE DE LISIEUX – DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD CURÉ-
LABELLE - DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD
(2000) INC.

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales de la rue **de Lisieux – Développement du boulevard Curé-Labelle** soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **C-201 à C-210, révision G**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **CONFIRME** que la firme **ÉQUIPE LAURENCE INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**;
- **MODIFIE** la résolution 2020-05-252 afin de remplacer le nom du promoteur **AVATEK IMMOBILIER INC.** par celui ayant fait l'acquisition des terrains et qui réalisera le projet soit **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2000) INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-735

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2021-021 P
MISE À NIVEAU DES BASSINS DE RÉTENTION SERVANDO ET
CHENONCEAU

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la **directive de changement N° 3**, au montant total de **6 633,43 \$ taxes incluses**, préparée par la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** dans le cadre du projet de mise à niveau des bassins de rétention Servando et Chenonceau, payable à l'entreprise **DESORMEAUX EXCAVATION (9268-7368 QUÉBEC INC.)**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1589.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-736

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2021-038 P
RECONSTRUCTION DE LA TOITURE
DE L'HÔTEL DE VILLE – SECTION FINANCES ET RH

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la **directive de changement N° 7**, au montant de **10 176,72 \$ taxes incluses**, préparée par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de reconstruction de la toiture de l'hôtel de ville – Secteur Finances et RH, payable à l'entreprise **POULIN & BUREAU INC.**, d'autoriser une dépense additionnelle de **9 467,07 \$ taxes incluses**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-737

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER SG2021-039
RUE LEGAULT
BRANCHEMENTS DES LOTS 6 448 374 ET 6 448 375

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions sur invitation **SG2021-039** dans le cadre du projet de branchements des lots 6 448 374 et 6 448 375 sur la rue Legault;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme présente un écart important par rapport à l'estimé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre du dossier SG2021-039 pour le branchement des lots 6 448 374 et 6 448 375 sur la rue Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-738

TRAVERSE PIÉTONNE
CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE
PROJET ROSENBLOOM - ROSEMÈRE

ATTENDU la résolution 2021-10-349 par laquelle la Ville de Rosemère demande à la Ville de Blainville d'aménager une traverse piétonne sur le chemin du Bas-de-Ste-Thérèse, à la hauteur du projet domiciliaire Rosenbloom, moyennant une participation financière;

ATTENDU QUE la vitesse affichée sur le chemin du Bas-de-Ste-Thérèse est de 40 km/h;

ATTENDU QUE le chemin du Bas-de-Ste-Thérèse se qualifie comme route collectrice et que la traverse se retrouvait à l'intérieur d'un segment du chemin d'une longueur de 280 mètres, géré par des « arrêts » aux intersections des rues de Valcourt et Martin;

ATTENDU QUE la géométrie du chemin du Bas-de-Ste-Thérèse ne permet pas une bonne visibilité à l'endroit proposé pour la traverse, depuis l'approche ouest;

ATTENDU les normes du MTQ en matière d'aménagement de passages pour piétons;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un trottoir du côté sud, jusqu'à l'intersection la plus près, n'est pas une option envisageable sans procéder à l'acquisition de terrain, voir même une expropriation;

ATTENDU QUE le marquage de la traverse pourrait procurer un faux sentiment de sécurité pour les piétons et ainsi créer des incidents fâcheux;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une telle traverse piétonne engage la responsabilité de la Ville de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de ne pas acquiescer à la demande de la Ville de Rosemère d'aménager une traverse piétonne sur le chemin du Bas-de-Ste-Thérèse, en vertu de la résolution 2021-10-349 de son conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-739

MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT
9172-8287 QUÉBEC INC.
LOT 6 465 394
(ANCIENNEMENT PARTIE DU LOT 6 357 328)
RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-02-087, adoptée le 16 février 2021, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9172-8287 QUÉBEC INC.** et autorisait ainsi la vente d'une partie du lot **6 357 328** du Cadastre du Québec, maintenant connu comme étant le lot **6 465 394** situé sur la rue Jean-Guyon;

ATTENDU QUE des délais plus importants que prévus ont été nécessaires pour la création du lot aux fins de la vente;

ATTENDU QUE l'offre d'achat doit être modifiée afin de tenir compte du temps écoulé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que l'offre d'achat acceptée par la résolution 2021-02-087 soit modifiée en remplaçant l'article 5.2 par le suivant :

« 5.2 Si aucun bâtiment n'est érigé sur l'immeuble vendu dans le délai ci-haut mentionné, le Vendeur aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu et l'Acquéreur s'engage dans un tel cas à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession. Dans de telles circonstances, le Vendeur conservera à son acquit VINGT-CINQ POUR CENT (25%) du prix de vente reçu de l'Acquéreur ainsi que toutes les améliorations faites au terrain, et ce à titre de dommages et intérêts partiels, sous réserve des autres recours qu'il peut exercer le cas échéant. »

QUE tous les autres termes et conditions de l'offre demeurent inchangés.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-740

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
ASSURANCE COLLECTIVE
POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU le contrat d'assurance collective octroyé par le regroupement de certaines villes de la Couronne Nord à **LA CAPITALE ASSURANCES** pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE ce contrat est renouvelable pour trois années additionnelles;

ATTENDU la recommandation du consultant du regroupement, **MALLETTE ACTUAIRES INC.**, de renouveler ce contrat pour l'année 2022, aux conditions négociées par lui auprès de l'assureur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de renouveler le contrat d'assurance collective avec **LA CAPITALE ASSURANCES** pour l'année 2022, le tout aux conditions apparaissant aux tableaux des taux et des primes déposés par **MALLETTE ACTUAIRES INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-12-741

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 4082

ATTENDU QU'une enquête a été déclenchée suite à des événements préoccupants survenus dans le cadre du travail;

ATTENDU QUE l'employé a commis plusieurs négligences dans le cadre de son emploi, lesquelles rompent le lien de confiance essentiel à toute relation employeur/employé;

ATTENDU QU'un avis juridique vient confirmer officiellement la démarche entreprise.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray d'ordonner le congédiement de l'employé numéro **4082** en date du 14 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2021-12-742

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la séance soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER